

Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande

Comité syndical - Séance du 9 janvier 2023 en visioconférence

Délibération n° 2023 01 02

Représentation du Syndicat aux comités de pilotage des sites Natura 2000

Date de convocation : 30 décembre 2022

Délégués titulaires ou suppléants présents :

- Julien DEMAZURE, Département de la Seine Maritime, titulaire
- Frédéric MARCHE, Département de la Seine Maritime, suppléant,
- Alain BAZILLE, Département de la Seine Maritime, titulaire
- Hugo LANGLOIS, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Jean-Marie ROYER, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Florent SAINT MARTIN, Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, titulaire
- Hubert LECARPENTIER, Caux Seine Agglomération, titulaire
- Jean-François BERNARD, Communauté de Communes du Pays de Honfleur Beuzeville, titulaire
- Philippe MARIE, Communauté de Communes Pont Audemer Val de Risle, titulaire
- Bertrand PECOT, Communauté de Communes Roumois Seine, titulaire
- Bernard LEROY, Communauté d'Agglomération Seine Eure, titulaire
- Frédéric DUCHÉ, Seine Normandie Agglomération, titulaire

Délégués titulaires excusés :

- Cécile SINEAU PATRY, Département de la Seine-Maritime
- Pascal LEHONGRE, Département de l'Eure, titulaire

Pouvoirs :

- Jean-Pierre BREUGNOT, Métropole Rouen Normandie, pouvoir à M. ROYER

Secrétaire de séance : Hubert LECARPENTIER, Caux Seine Agglomération,

Carte : Compétence principale – Art. 5.1

	Total de la carte	Quorum	Délégués votant et pouvoir(s)	Abstention	Vote(s) contre	Vote(s) pour
Délégués	14	7	13	0	0	13
Voix	41	21	37	0	0	37

Exposé des motifs

Monsieur le Président rappelle que 9 sites Natura 2000 sont présents au sein du périmètre d'intervention du Syndicat. Ces sites présentent un intérêt pour le Syndicat pour la mise en œuvre de la compétence GEMA(PI) sur la vallée de la Seine Normande.

Monsieur Le Président précise que le Syndicat a la possibilité de désigner parmi ses élus un représentant et un suppléant pour participer aux comités de pilotage des sites Natura 2000, instances de gouvernance des sites.

Délibération

Le comité syndical,

VU :

- le Code général des collectivités territoriales,
- les statuts du Syndicat mixte de gestion de la Seine normande (SMGSN),

CONSIDÉRANT :

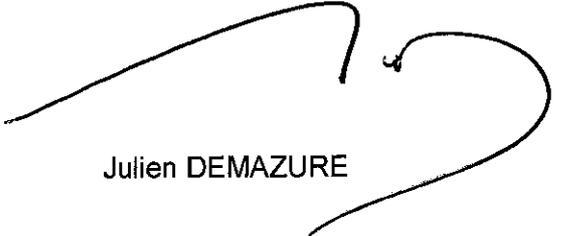
- la présence de 9 sites Natura 2000 sur le périmètre d'intervention du SMGSN,
- la présence de zones humides et aquatiques,
- Leur intérêt pour la mise en œuvre de la compétence GEMAPI,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- de désigner M. Hubert LECARPENTIER, en qualité de titulaire, pour représenter le SMGSN au sein des comités de pilotage des sites N2000 présents au sein du périmètre d'intervention du SMGSN,
- de désigner M. Yann LE FUR, en qualité de suppléant, pour représenter le SMGSN au sein des comités de pilotage des sites N2000 présents au sein du périmètre d'intervention du SMGSN.

Le président du Syndicat mixte
de gestion de la Seine Normande



Julien DEMAZURE